



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 8549

Texte de la question

M Michel Pezet attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation des charges d'enseignement de l'éducation physique et sportive. Le 6 juin 1988, un accord était conclu entre le ministre de la jeunesse et des sports et le SNEEPS syndicat national de l'enseignement de l'éducation physique et sportive qui regroupe ces enseignants. Cet accord comportait sept points qui ont tous été tenus, sauf un : l'alignement indiciaire des charges d'enseignement d'éducation physique et sportive sur les charges d'enseignement des autres disciplines de l'éducation nationale. Après de multiples démarches pendant les dix-huit ans qui ont suivi, ce syndicat obtenait, le 21 août 1986, une déclaration de M Monory, ministre de l'éducation, assurant « qu'il prendrait une mesure de justice dans le cadre du budget 88, reconnaissant l'aspect injuste, discriminatoire, vexatoire et ancien de cette situation ». Cette nouvelle promesse étant restée sans effet, M Metzinger, au nom du groupe socialiste, interpellait, le 28 octobre 1987, M Monory qui prenait alors l'engagement, dans le cadre de l'Assemblée nationale, d'inscrire cette mesure « de justice » dans le projet de budget 1989 du ministère de l'éducation nationale, ce qui a été fait. Or, les intéressés viennent d'apprendre que le Gouvernement a retiré cette mesure du budget 1989. Il lui demande en conséquence quelles mesures il compte prendre afin que les engagements soient tenus et que justice soit rendue à ces enseignants dont le dévouement à l'éducation nationale et à la formation des jeunes est certain.

Texte de la réponse

Reponse. - L'attention particulière portée par le ministre d'Etat à la situation des charges d'enseignement d'éducation physique et sportive l'a conduit à proposer lors de la préparation de la loi de finances pour 1989 d'aligner l'échelle indiciaire des charges d'enseignement d'éducation physique et sportive sur celle des charges d'enseignement des autres disciplines. Cette proposition n'a pu être retenue eu égard à l'ensemble des mesures prioritaires inscrites dans le projet de loi de finances en vue d'accroître les recrutements d'enseignants dès la prochaine rentrée scolaire. Une proposition répondant au même objectif pourra, le cas échéant, faire l'objet d'un nouvel examen dans le cadre des travaux faisant suite à la concertation avec les organisations syndicales afin de revaloriser la situation des enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Pezet Michel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8549

Rubrique : Education physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 1989, page 322